



MANDAT DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION

Révisé en janvier 2025

Rôle

Le rôle du Comité de l'éducation est de transmettre des informations et recommandations au Conseil d'administration en lien avec les formations, le TOP25, le Gala méritas ainsi que le programme de gestion du sport – volet golf (PGSVG) de la PGA du Québec.

Fonctions principales :

- Le comité doit se réunir un minimum de 4 fois par année calendrier.
- Le président du comité fera un rapport des activités du comité à chaque rencontre du conseil d'administration même si aucune rencontre officielle n'a eu lieu.
- Le mandat du comité devra être révisé à tous les 2 ans.
- Les membres du comité devraient faire un effort de participer à toutes les formations offertes par la PGA du Québec annuellement.

Formations

- Recherche et élaboration des formations à offrir (printemps – automne);
- Recherche des intervenants et formateurs des formations (golf et/ou hors du monde du golf);
- Recherche, comparaison et promotion de ce qui se fait dans les autres zones ou autres entreprises;
- Participez à la promotion de nos formations aux membres;
- Promotion aux dirigeants de club de participer financièrement à l'accès aux formations;
- Élaborer un sondage de satisfaction des formations offertes à tous les membres;

TOP25

- Révision de la charte de points à cumuler;
- Révision du formulaire de demande de points;
- Déterminer qui seront nos ambassadeurs et leurs rôles (photos, vidéos, promotion, etc...);
- Déterminer les prix à gagner pour le TOP25 en totalité mais aussi les bourses remises aux 3 premiers du programme;
- Déterminer les commanditaires à viser annuellement;
- Analyser la méthode à utiliser pour faire la promotion du TOP25 annuellement;
- Participez à la promotion du TOP25 aux membres (site, réseaux sociaux, activités, etc...);
- S'assurer de mentionner le nombre de points possible d'accumuler dans le TOP25 lors de la promotion d'activité de l'association;
- Prise de photos professionnelles si possible, des candidats finalistes;
- Envoyer aux récipiendaires du TOP25 le logo à utiliser dans leur signature.

Programme de gestion du sport – volet golf

- Révision de la structure des cours de golf : curriculum, nombre, offre, durée, etc...
- Recherche de candidats pour livrer les cours de golf du programme;
- Suivi avec les enseignants pour s'assurer de la bonne préparation, le contenu de cours, leur approche d'enseignement et d'une bonne livraison aux étudiants;
- Suivi annuel avec la PGA du Canada pour l'obtention des crédits de nos étudiants dans le programme de formation de la PGA du Canada;
- Révision des critères de qualification pour obtenir un étudiant en stage d'été;
- Mettre à jour la liste des clubs qui sont prêts à recevoir des étudiants en stage d'été.

Gala méritas

- Révision de la méthode de collecte des nominations;
- Révision de la méthode pour sélectionner les gagnants;
- Supervision de l'animation lors du gala;
- Inviter les nominés au gala méritas;
- Déterminer les prix pour les récipiendaires d'un lauréat;
- Déterminer comment nous allons présenter nos gagnants au grand public;
- Déterminer le calendrier des actions à faire pour la prochaine saison.

Composition

Le comité est composé d'un maximum de neuf (9) membres en règles de la PGA du Québec.

- De ces 9 membres, il y aura deux (2) dirigeants (président et vice-président) ainsi que 7 administrateurs(trices);
- De ces 9 membres, il doit y avoir au moins un membre de chaque genre;
- De ces 9 membres, il serait souhaitable d'avoir la plus grande représentativité de catégorie de membres tel que : sénior, apprenti, gestionnaire, enseignant, assistant, pro en titre, etc...
- De ces 9 membres, il serait souhaitable d'avoir au moins un/une membre de chacune des régions suivantes : Cantons de l'Est/Mauricie, Montréal-Nord, Montréal-Sud et Québec.

Notes

- Le directeur général et le président du comité peuvent mandater des personnes comme membre du comité, même si ceux-ci ne rencontrent pas les paramètres mentionnés ci-haut;
- Il est possible qu'aucun candidat valable ne soit disponible par région ou par genre.
- Si un poste devient vacant, la règle 4.4 des Règlements de la PGA du Québec sera en fonction.

Durée

La durée de tous les mandats (incluant celui du président et vice-président) est de 2 ans, débutant au mois d'octobre. Chaque administrateur est admissible à l'élection pour trois (3) mandats complets consécutifs et n'est ensuite pas admissible à la réélection avant qu'une période de onze (11) mois ne se soit écoulée à partir de la date à laquelle cette personne a cessé d'être Administrateur.

Nomination

Pour ce qui est des membres qui veulent intégrer le comité, un appel d'offres sera envoyé par courriel à tous les membres en règles si au moins un poste devient vacant. Les personnes intéressées devront faire parvenir au président du comité et au directeur général leurs intentions de faire partie du comité et les raisons pour lesquelles elles aimeraient en faire partie. Le comité fera une recommandation au directeur général. Le directeur général de la PGA du Québec prendra alors la décision finale.

Président du comité

Fonctions principales

- Travailler avec le personnel de la PGA du Québec pour planifier les réunions du Comité;
- Déterminer les membres qui s'occuperont plus spécifiquement d'un des trois secteurs;
- Soutenir les membres du comité entre les réunions pour accomplir leurs tâches;
- Siège sur le Conseil d'administration pour représenter le Comité de l'éducation.

Nomination

Le vice-président du comité sera élu comme président du comité à la fin du terme de 2 ans du président précédent. La durée du mandat est de 2 ans.

Si jamais le vice-président changeait d'idée, et ne voudrait plus être président, seulement un membre du comité peut se présenter comme président. Si jamais plus d'un membre se présente pour la présidence, un vote à l'intérieur du comité aura lieu. Si jamais il y avait égalité, le directeur général avec le président sortant détermineront le prochain président.

Vice-président

Fonctions principales

- Supporter le président du comité;
- Prendre en charge l'un des trois secteurs;
- Prendre les notes de rencontre du comité.

Nomination

À chaque deux ans, les membres qui ne font pas partie des 2 dirigeants pourront se présenter pour le poste de vice-président. Si jamais plus d'un membre se présente pour la vice-présidence, un vote à l'intérieur du comité aura lieu. Si jamais il y avait égalité, le directeur général avec le président détermineront le prochain vice-président. La durée du mandat est de 2 ans

Notes

- Le comité de l'éducation est un comité opérationnel qui se rapporte au conseil d'administration;
- Le quorum est établi lorsque la moitié des membres du comité plus un (1) sont présents;
- Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine a été adoptée pour désigner, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.
- Les postes de dirigeants ne comptent pas parmi le maximum de 3 réélections comme administrateur. Cela veut donc dire qu'un membre de ce comité pourrait siéger pendant 10 ans.
- Tous les employés de la PGA du Québec peuvent assister aux réunions du comité et seront considérés comme membre non-votant.